

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la Schiltzenplatz, dans la rue Schiltzenplatz et dans la rue de la Moselle à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de fauchage. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Schiltzenplatz, rue Schiltzenplatz, rue de la Moselle**
Début : **Lundi 13 juin 2022 à 07h00**
Fin : **Lundi 13 juin 2022 à 16h00**
Motif : Travaux de fauchage
Règlement : GRE-145-2022

Grevenmacher, le 10 juin 2022

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre

Carine Majerus



Léon Gloden